

# COMPTE-RENDU DU COURS DE RENE LEVY

Le 25 février 2013

**משנה מסכת אבות פרק א משנה טו.** שמאו אומר עשה תורהך קבוע או מוער מעט ועשה הרבה והוא מקביל את כל האדם בסבר פנים יפות.

## Résumé

Chammaï nous enseigne comment conjoindre les deux solutions à la précarité de l'existence que sont le travail et la moralité. Si la Tora ne se donne pas comme une solution à la précarité de l'existence, bien qu'elle doive devenir fixe (*qeva*), c'est qu'elle est une solution à une précarité métaphysique, causée par la disjonction de l'acte et de la moralité. Il s'agit alors de pratiquer une étude véritable, grâce à laquelle la règle devient la moralité de l'acte et l'acte la moralité de la règle.

Reprendons le premier dire de Chammaï : « Fais ta Tora fixe ». Tous les commentateurs conviennent que *qeva* (fixe) s'oppose à *araï* (précaire). Si Chammaï parle d'un *qeva* à faire de la Tora, c'est que la Tora se donne d'abord comme précaire. Qu'est-ce que cette Tora précaire ? Qu'est-ce que le précaire de l'étude et de la pratique ?

Remontons au précaire de l'existence elle-même, qui peut prendre trois formes. Une existence précaire est premièrement une existence pressée par les besoins immédiats : c'est la précarité économique. Mais la précarité peut aussi se traduire par une existence oisive, inactive voire dissoute : c'est la précarité morale. *L'existence économique est menacée par les besoins ; l'existence morale est menacée par les appétits.* Il existe une troisième acception de la précarité : l'existence menacée par la violence d'autrui ou des éléments. C'est une existence que nous appellerons pathétique. La solution à cette dernière précarité est la sécurité (*bitahon/chalom*), qui relève de l'État, du politique. Nous nous intéresserons dans le présent cours aux deux premières acceptions.

La solution de la précarité existentielle des deux premières acceptions est ce qu'on appelle le *qeva* de l'existence. Quelles sont les deux formes de *qeva* qui sont des solutions à la précarité – économique et morale – de l'existence humaine ?

1. Le travail (*melakha/oumanout*), productif ou rémunéré, est censé apporter le *qeva* à l'existence physique et humaine dans sa dimension économique. À la précarité liée aux besoins primaires, le travail répond par une régularité quasi-naturelle. Certes il existe le travail pauvre, qui ne fournit pas le gîte, et le travail précaire ; le travail est cependant censé fixer l'existence humaine.

2. La règle donne un caractère fixe à l'existence dans sa dimension morale. La règle fixe la vie morale (les *midot*).

La frontière entre la vie laborieuse et la vie morale n'est pas tranchée. L'une empiète sur l'autre : du travail sur la règle ou de la règle sur le travail. Il est évident que le travail ne peut conduire à la moralité et la moralité ne peut satisfaire les besoins vitaux. Il n'en existe pas moins un rapport d'implication entre les deux. Le travail a des implications sur la morale dans le puritanisme protestant ou dans une vie juive qui suivrait l'enseignement de *Avot 2,2* : « *Talmoud Tora im derekh erets* » et se méfierait des méfaits de l'oisiveté. La règle a des implications sur la vie économique par la régulation économique, le droit du travail ou l'éthique du travail.

Rappelons que dans le libéralisme extrême, le travail prime absolument la règle (comme pour Calliclès dans le *Gorgias* de Platon, la règle ne doit pas entraver la puissance). Ce libéralisme renvoie la règle au rang de *arai*, du circonstanciel, du conjoncturel<sup>1</sup>. Dans le libéralisme, il n'y a de règle que précaire ; la règle se soumet aux intérêts de l'activiste. Seul le travail confère du *qeva* à l'existence. La vie morale n'apparaît plus comme une règle de la vie. Le libéral nie qu'il y ait un caractère fixe dans l'existence morale : il n'y a pas de morale dans un monde où la seule menace est le manque de plénitude du monde physique.

Dans le moralisme extrême, au contraire, nous voyons le Grec. La règle prime absolument le travail. Le moralisme grec relègue le travail au rang du précaire. Seule la vie morale confère un caractère fixe. Il n'y a de vie qu'éthique. Le moralisme est « an-ergique »<sup>2</sup> en ce qu'il nie qu'il y ait un caractère fixe de l'existence laborieuse. L'existence laborieuse est vile et servile. Les travailleurs sont soumis aux philosophes.

Pour ces extrêmes, il n'y a qu'un seul régime possible. Pour le libéral, la seule menace est celle de ses besoins ; pour le moraliste, c'est celle de ses appétits. Ces deux extrêmes tendent à nier l'ambivalence de l'existence et à considérer qu'il n'y a de *qeva* que l'une ou l'autre de ces deux vies. Pour eux, il y a disjonction du travail et de la règle.



Revenons à Chammaï. Qu'est-ce que le précaire de la Tora ? La réponse la plus simple est : le précaire de l'étude, le dilettantisme, ce que tous les commentateurs voient. Cependant, c'est aussi le précaire du *ma'asse*, de l'acte. Or l'acte, pour la Tora, relève de la règle, de la *mitsva*. En droit talmudique, on parle de **מעשה מצווה** (*ma'asse mitsva*). Le travail comme tel ne fait l'objet d'aucune injonction, il est « hors la loi », même s'il est réglementé par ailleurs. Le *ma'asse mitsva* est d'autant plus précaire qu'il relève de la règle et la règle est d'autant plus précaire qu'elle relève du *ma'asse mitsva*.

Dans la vie laborieuse, le travail tire sa nécessité de subvenir aux besoins. Dans la Tora, le *ma'asse* tire sa nécessité de la *mitsva*. Dans la vie morale, la moralité n'implique que des principes, pas des actes. La *mitsva* dit un acte et n'a de réalité qu'actée. Prenons l'exemple du commandement de **כבד אב ואמ** (*kibboud av va-em*). Dans le moralisme, c'est un principe, une disposition morale à laquelle nos actes doivent tendre. L'essentiel y est d'éprouver du respect pour ses parents. Dans la Tora, le respect renvoie à des actes précis et n'est jamais envisagé comme une disposition morale. Dans le moralisme, c'est une disposition morale à laquelle conformer ses actes. Dans la Tora, c'est un acte auquel l'homme est enjoint. C'est cette différence que l'on retrouve dans la distinction opérée par Maïmonide entre le *hasid* (celui qui agit par la force des *mitsvot*) et le *hakham oumot ha-'olam* (celui qui tend à une disposition morale).

L'activité laborieuse et la moralité pallient les instabilités. Elles rétablissent, en dépit des besoins ou des appétits, le *qeva* de l'existence humaine. Quid de la Tora ? À quoi sert-elle ?

On a montré dans le précédent cours que le point de crise existentielle est la disjonction entre l'activité laborieuse et la vie morale, entre le *ma'asse* et la moralité. Le point de crise est qu'il n'y a pas de réalité morale ni de moralité réelle. Comment conjoindre l'action et la moralité<sup>3</sup> ? Pour Chammaï, ni la Tora, ni la *mitsva* ne se donnent comme un *qeva* de l'existence, à la différence de la moralité naturelle.

<sup>1</sup>On trouve cette idée chez Rousseau, lequel dit que les lois sont utiles à ceux qui possèdent, nuisibles à ceux qui n'ont rien.

<sup>2</sup>Néologisme que nous formons à partir du grec *τό εργον* (l'œuvre, le travail) et du préfixe privatif.

<sup>3</sup>L'action révolutionnaire fut une tentative de conjoindre action et moralité.

D'où vient la puissance fixative du travail et de la règle ? Elle vient justement du caractère précaire de l'existence soumise aux besoins et aux appétits, comme solution à la précarité. Autrement dit, leur caractère positif vient de leur négation de la précarité. A contrario, rien de tel pour la Tora : son caractère *araï* vient qu'elle ne se donne pas comme une solution à la précarité. Quel est le comportement de l'homme religieux dans la Tora ? Soit l'on fait de la Tora un travail rémunéré (*melakha*) pour lui donner une apparence de *qeva*, on fait de l'étude à la chaîne. Soit l'on fait de la Tora une morale naturelle, une règle<sup>4</sup>. Évidemment, ces deux tentatives sont vaines car elles réduisent l'étude à une solution de précarité<sup>5</sup> ou ne rendent pas compte des lois cérémonielles.

La Tora n'apporte pas de solution de précarité. Gare à celui qui fait de la Tora une solution de précarité, sauf à dire qu'il y a une précarité plus essentielle pour l'existence humaine que les précarités physiques et morales. Notre hypothèse ici est que la précarité métaphysique de l'existence est causée par la disjonction entre la règle et la moralité. La Tora doit être la solution à la précarité métaphysique, non pas par la négation mais par la conjonction effective d'un acte et d'une règle d'un même ordre. Par cette conjonction, la règle devient la moralité de l'acte et l'acte la moralité de la règle. Cette conjonction, désirable, qui doit être effective, n'est atteignable que par l'étude véritable, étude grâce à laquelle la règle se réalise en acte et l'acte moralise. Le Juif est responsable de la disjonction, qui fait l'existence précaire. Il faut qu'il y ait dans l'existence conjonction de la règle (*mitsva*) et de l'acte (*ma'asse*).

---

<sup>4</sup>Par exemple les sionistes religieux.

<sup>5</sup>Par exemple étudier au *kollel* pour se loger.